

« » SARL
Société A Responsabilité Limitée
Capital Social: Un Million (1.000.000) FRANCS CFA
Siège Social: - Dakar-

DECLARATION NOTARIEE DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

L'AN DEUX MILLE ONZE
ET le

PARDEVANT Maître, Notaire membre de la
« », Notaires associés, Adresse.....

- A COMPARU -

Monsieur, Gérant de la Société ci-après dénommée, élisant domicile en son siège social ci-après fixé ;

« Agissant aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été spécialement «conférés par l'article 13 des statuts authentiques de la Société ci-après dénommée, en date de ce jour »

LEQUEL ès qualités, a par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 73 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique, exposé ce qui suit :

EXPOSE

Que par acte reçu au rang des minutes de Maître, Notaire soussigné, à la date de ce jour, il a été établi les statuts d'une Société dénommée « » **SARL Société à Responsabilité Limitée** en formation, dont le Capital social est **d'UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA** et ayant son siège social à Dakar (Sénégal),, et ayant pour objet social tant au Sénégal qu'à l'étranger, et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

DECLARATION NOTARIEE DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Il déclare, conformément aux dispositions de l'article 73 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, qu'il a effectué les opérations suivantes en vue de constituer régulièrement ladite Société :

Le Capital Social d'un montant d'UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA divisé en CENT (100) parts d'une valeur nominale de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune, est intégralement souscrit et libéré par les associés.

Il déclare expressément, que les parts sociales qui viennent d'être créées et qui ont été toutes attribuées aux associés sont intégralement libérées au moyen de dépôt des fonds, par la comptabilité du Notaire Soussigné, conformément aux dispositions de l'Article 313 de l'Acte Uniforme, pour y rester bloqués jusqu'à justification de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dakar.

Et que les statuts ont été établis conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, et signés par les associés.

Ils contiennent toutes les énonciations exigées par la Loi, notamment celles relatives à la forme sociale, au montant du capital social, à la durée de la Société, à la dénomination sociale, au siège social, aux actions, aux premiers organes d'administration de direction et de contrôle.

Le premier gérant a été désigné dans les statuts.

Que les formalités d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Dakar sont en cours.

Comme conséquence des déclarations ci-dessus, le Soussigné déclare que la constitution de la Société a été réalisée conformément aux dispositions légales et réglementaires.

DONT ACTE SUR DEUX (2) PAGES

Fait et passé à DAKAR (Sénégal)

En l'office Notarial ;

Les jour, mois et an que dessus,

Et après lecture faite, le comparant a signé avec le Notaire Soussigné